

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 17/02/2025
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 7 février 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 17 février 2025 à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, COURLET Jérémie, CHATAGNAT André-Gilles, CHEN Carole, FOEX Romain, CANICATTI Georges, MANTILLERI Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : BAUDET Alexandre, ESTEULLE Laurent

La présidente ayant ouvert la séance à 19h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL05_2025 : Devis chambres froides**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle cuisine, Mme la Présidente indique qu'il est nécessaire de prévoir l'aménagement de chambres froides.

Pour cela, elle donne lecture des devis demandés.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise FROID SEICAR à Annecy qui s'élève à 48 094 € HT. Les options n'ont pas été retenues.
- autorise à Mme la Présidente à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de l'opération.

● **DEL06_2025 : Revalorisation du loyer de l'appartement**

Madame la Présidente indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 2.47 % pour cette année. Soit un loyer mensuel de 784 € au lieu de 766 €.

Du fait des travaux et des dérangements occasionnés, Mme la Présidente propose de ne pas revaloriser le montant du loyer pour cette année.

Mme la Présidente demande au comité de délibérer.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à 6 voix pour et 1 abstention, de revaloriser le loyer selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE, soit un loyer mensuel de 784 € au lieu de 766 € à compter du 1^{er} avril 2025. Les charges mensuelles seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2025.

● **DEL07_2025 : Assurance dommages ouvrage**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire, Mme la Présidente indique qu'il y a lieu de contracter une assurance dommages ouvrage. Elle donne lecture de la proposition d'assurance dommages ouvrage de GROUPAMA pour les travaux qui s'élève à 52 402.22 € HT soit 57 124.92 € TTC.

Après avoir délibéré, le comité syndical autorise Mme la Présidente à signer le contrat d'assurance dommages ouvrage avec GROUPAMA pour 52 402.22 € HT soit 57 124.92 € TTC.

● **DEL08_2025 : Vote du CFU 2024**

Mme la Présidente rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Vu le Compte Financier Unique du SIVU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1
--	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	456 170,44	837 870,00	1 294 040,44
	Recettes réalisées (1)	B	296 213,13	845 845,80	1 142 058,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	811 030,51	837 870,00	1 648 900,51
	Dépenses réalisées (1)	E	235 246,24	579 862,07	815 108,31
	Restes à réaliser	F	356 260,00	0,00	356 260,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	60 966,89	265 983,73	326 950,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	354 860,07	0,00	354 860,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	415 826,96	265 983,73	681 810,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-356 260,00	0,00	-356 260,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	59 566,96	265 983,73	325 550,69

Sur cette présentation, le doyen de l'assemblée, M. CANICATTI Georges, demande au comité de délibérer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Mme la Présidente n'ayant pas pris part au vote, le comité syndical valide le CFU 2024 tel que présenté.

● **DEL09_2025 : Vote du budget 2025**

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte la proposition de budget pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 854 390.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 6 537 504.69 €

● **DEL10_2025 : Affectation du résultat d'exploitation 2024**

Mme la Présidente propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2024 à la section d'investissement (au 1068) 265 983.73 €.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

● **DEL1_2025 : Vote des participations 2025**

Mme la Présidente demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2025.

Elle propose de maintenir les participations des communes pour l'année 2025 à 260 € par habitant soit :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	553	143 780 €
CONTAMINE-SARZIN	751	195 260 €
MINZIER	1 070	278 200 €
TOTAL	2 357	617 240 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ci-dessus.

● **Choix de l'organisme bancaire pour le financement des travaux**

Mme la Présidente indique qu'elle a sollicité les organismes bancaires afin d'obtenir un prêt pour financer le projet de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire.

A ce jour les offres n'ont pas encore été reçues.

Le point est donc ajourné à la réunion du mois de mars.

● **Prix du repas de cantine des enfants du personnel du SIVU**

Mme la Présidente indique qu'elle est souvent sollicitée par les agents du SIVU ou futurs agents lorsqu'elle fait passer des entretiens professionnels en vue d'une embauche pour savoir s'il existe un tarif spécifique pour les enfants d'agents du SIVU.

Afin que chaque agent bénéficie des mêmes règles, elle propose d'instaurer un tarif spécifique pour les enfants des agents du SIVU dès lors que les agents sont indispensables au service auquel doit participer leur enfant. Pour la cantine, 2.50 € par repas et par enfant.

Pour la garderie, gratuité du service.

Mme la Présidente demande au comité de délibérer.

Après avoir délibéré, le comité syndical donne un avis défavorable à cette proposition.

Le prix des repas et de la garderie se fera selon le quotient familial.

● **Questions diverses**

Mme la Présidente fait remonter qu'une mauvaise ambiance de travail s'est installée courant janvier entre le personnel de cuisine et le personnel de surveillance. Donc une partie de l'équipe ne vient plus manger afin de ne pas subir cette atmosphère pesante.

Au départ, simplement, une mauvaise communication entre les personnes est à la base de ce conflit. Une rencontre sera organisée à la rentrée afin d'entendre chacune des parties et tenter une conciliation.

Le cuisinier a fait remonter au SIVU plusieurs remarques de la part de certains adultes sur leurs plateaux repas (qualité + quantité).

Le SIVU rappelle que la qualité est la même pour les adultes que pour les enfants et que tout est frais et fait sur place. Quant à la quantité, le SIVU laisse seul juge le cuisinier qui sait les quantités requises pour des plats du jour adultes. Un mail récapitulatif sera fait dans ce sens.

Le cuisinier souhaite rencontrer les membres du SIVU afin de faire un retour sur ses observations et échanger sur certaines interrogations. Le SIVU lui proposera de le rencontrer lors du prochain comité syndical soit le lundi 17 mars à 19h30.

Déclaration sur l'honneur de domicile – commune de Contamine-Sarzin : Mme la Présidente demande à la mairie de Contamine-Sarzin de revoir sa position sur la non délivrance par la commune des certificats de domicile à l'appui des inscriptions scolaires au Triolet. Car ceci pose un problème de réalité de domicile. M. le Maire de Contamine-Sarzin prend note et fera remonter cela à son secrétariat.

Mme la Présidente lève la séance à 21h30.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
Mme CHEN Carole